12.—Rejets d'immigrés aux ports océaniques, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1932 et totaux de 1903 à 1921 et de chaque année de 1922 à 1932.

 -	1903 à 1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.	Total.
Par cause— Rais. de santé Raisons civiles.	5,094 9,080	60 1,023	37 595	130 862	83 948		95 594	104 215	94 266	78 243	39 444	26 298	5,880 14,794
Totaux	14,174	1,083	632	992	1,031	266	689	319	369	321	483	324	20,674
Par nationalité— Britannique Américaine Autres pays	1,967 298 11,909	153 7 923	98 4 530	187 6 799	199 11 821		209 5 475	150 2 167	3	160 8 153	251 6 226	180 4 140	3,817 354 16,503

13.—Déportations d'immigrés après admission, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1932 et totaux de 1903 à 1921 et de chaque année de 1922 à 1932.

	1903 à 1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.	Total.
Par cause— Raisons de santé Deven. ch. pub. Criminalité Autres causes. civiles	3,914 5,741 3,899 1,142	313 950 630		649 775 511 93	420 543 520 58	410 506 453 189	470 354 447 149	519 430 426 257	650 444 441 194	600 2,106 591 107	789 2,245 868 200	4,507 1,006	19,280 10,335
Venus avec les déportés Totaux	307 15,003	2,046		78 2,106		158	165 1,585	254	235	559 3,963		545 7,025	2,820 44,988
Par nationalité— Britannique Américaine Autres pays	7,589 4,387 3,027	1,107 725 214	888 520 224	1,377 417 312	985 321 380	899 330 487	808 351 426	1,047 297 542	1,083 294 587	2,983 228 752	3,099 279 998	260	26,113 8,409 10,466

Immigration juvénile.—Parmi les immigrés accueillis avec le plus de satisfaction figurent les jeunes gens des deux sexes dont plusieurs ont subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme, et les filles s'étant familiarisées avec les travaux de maison. A leur arrivée au Canada, les garçons sont placés dans les fermes, les filles vont à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeurent légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils sont placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de l'entente de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" s'applique à tout garçon au-dessous de 19 ans et toute fille au-dessous de 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations bénéficiaient de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoyait au transport gratuit des garçons et des filles qui immigraient au Canada sous les auspices de ces sociétés approuvées et se destinaient au travail agricole ou domestique. Le 23 septembre 1931, ces sociétés furent averties que le gouvernement fédéral avait décidé de ne plus accorder d'assistance de cette nature.

Le tableau 14 est consacré aux jeunes immigrants arrivés chaque année au Canada depuis 1901.